

PERSPECTIVE D'EVOLUTION DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VEGETATION A PETITE ECHELLE.

Paul REY (TOULOUSE)

Alors qu'à l'initiative du CNRS, la carte de la végétation de la France est en voie d'achèvement sur l'ensemble du territoire national, on peut fonder sur la réalité de ce document quelques perspectives à petite échelle.

L'extension la plus simple est la "carte dérivée du système", à l'échelle près: 500 000 ou 1 000 000 en coupures systématiques ou circonstanciées (régions, naturelles ou de programme, cadres administratifs, etc.), avec généralisation ad hoc et éventuellement compléments de synthèse. A ce type, peuvent se rattacher les extraits sectoriels du genre: "carte chorologique éclairée".

La deuxième étape consistera en une réflexion de "régionalisation écologique", par un double traitement de la carte :

- analogique, conduisant à un zonage d'égale valeur de combinaisons écologiques;
- numérique, explicitant des combinaisons et esquissant des modèles biogéographiques régionaux.

Une étape nouvelle devrait permettre de passer de la carte de la végétation à la carte écologique, en développant, dans le cadre de la régionalisation ci-dessus, une cartographie complémentaire dans des domaines que la carte actuelle n'a pas suffisamment explorés, notamment :

- aspects quantitatifs de la végétation,
- vitesse d'évolution des paysages,
- modalités dynamiques de l'action humaine,

- typologie des impacts humains sur le milieu,
- cartographie de l'eau, et incidences de la notion de bassin versant.

La mise au point des synthèses nécessaires pour de telles cartes doit être tentée à petite échelle (200 000 au plus), le risque de dispersion analytique étant trop grand à plus grande échelle.

C'est de l'ensemble de ces trois faisceaux d'information que peut découler l'intervention de la biocartographie dans l'aménagement et le développement. Il s'agit beaucoup plus de mobiliser et coordonner l'information cartographique disponible, au service du thème économique suggéré ou demandeur, que de disperser l'effort de recherche phytocartographique au seul intérêt du premier prétexte d'application.

Deux domaines technologiques méritent à ce titre une prise de conscience prudente:

- la télédétection (non compris la photographie aérienne), sur laquelle on a sans doute fondé trop d'espoirs, et qui doit être surtout réservée à des opérations de suivi dynamique de phénomènes déjà connus ou prévisibles d'autre part, - et non à des "opérations-devinettes".

- L'infocartographie, paraît devoir, longtemps encore, être réservée à des "sorties sectorielles et limitées" d'un thésaurus cartographique dont la caractéristique fondamentale est d'être particulièrement riche en perspectives synthétiques et cohérentes d'interprétation.

Service de la Carte de la Végétation
29, rue Jeanne Marvig
B.P. 4009
31055 TOULOUSE cedex (France)